



# Bulletin de la **D**OCUMENTATION **E**COLOGIQUE **V**OIRONNAISE pour L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCOLOGIE DANS LE MONDE

**EDITORIAL** : Le 49.3 donne la possibilité au Premier ministre de faire adopter un projet de loi sans un vote de l'Assemblée nationale. Il engage pour cela la responsabilité du gouvernement après délibération du Conseil des ministres. Le texte est réputé adopté si aucune motion de censure contre le gouvernement n'est votée.

Quarante neuf point trois, **49.3, 49.3, 49.3, 49.3, 49.3, 49.3, 49.3, 49.3, 49.3, 49.3, 49.3, 49.3, 49.3** Il n'y a plus de démocratie, plus de décisions, pas de discussions et pas de vote à l'Assemblée nationale, idem au Sénat. La République cinquième est en marche étrange, incompréhensible à la majorité des Français, un parti macronien aujourd'hui incapable de mettre le frein sur l'insécurité des rues, des lycées, des stades, et même celle des approvisionnements en denrées, en énergie, tandis que les partis extrêmes se frottent les mains. Le rôle du pays France ne vaut plus grand chose face aux conflits Ukraine-Russie ou Israël-Hamas. Dans quelques mois, après un hiver au chauffage non garanti, comment assurer une campagne électorale digne pour les Européennes, comment assurer des Jeux Olympiques sans ratées ? Sans parler des aléas climatiques de plus en plus fréquents ! Rejoignez les vrais écologistes, ceux qui proposent des solutions pour le futur, d'après les expériences du passé.

Sommaire :

page 2 - Abeilles (suite)

page 3 - Effet de serre (suite)

page 4 - Nicolas Hulot (suite)

**page 5** – L'EPR (European Pressurised Reactor) (suite)

page 6 – Hubert Reeves est décédé à 91 ans



AVENIR DE L'OPEP



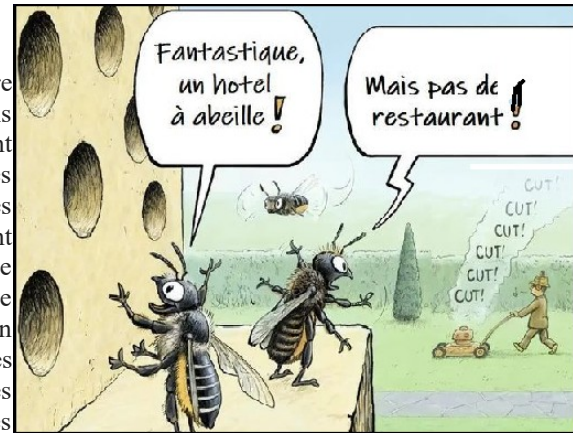
Documentation Ecologique Voironnaise  
32-34 rue Vaucanson Rez-de-chaussée  
38500 VOIRON

Les visites se font sur rendez-vous  
utiliser le mail  
[gaby.rajon@gmail.com](mailto:gaby.rajon@gmail.com)

## ABEILLES

## 5 - abeilles et humains même combat (suite)

3 octobre 2020..... Gaëlle Dupont a parcouru l'Europe pour comprendre pourquoi «partout ou presque, les abeilles meurent dans des proportions trop importantes ». Même s'ils ne sont pas les seuls, des suspects sont désignés depuis longtemps: ils ont pour nom Régent ou Gaucho. Dès 1998, le quotidien Le Monde fait état des accusations portées par les apiculteurs contre ces insecticides, dont l'usage sera partiellement suspendu en 2004... sans proscrire d'autres produits de cette famille de tueurs d'abeilles qu'on appelle les néonicotinoïdes. Un terme savant que Le Monde emploie donc pour la première fois en août 2007 dans un encadré éclairant un long reportage chez les apiculteurs européens. Ces produits, explique Gaëlle Dupont, «détruisent le système nerveux des insectes. Ils enrobent les semences et agissent pendant la croissance des plantes (...). Mis au point à la fin des années 1980, ils ont remporté un grand succès partout dans le monde». Malgré l'accumulation de preuves scientifiques, il faudra attendre 2018 pour que leur usage soit définitivement banni par la loi en France. Définitivement ? Pas tout à fait puisque l'Assemblée nationale devait examiner cette semaine un projet de loi les réintroduisant pour la culture des betteraves. Un retour en arrière, accusent écologistes comme apiculteurs. Une entorse nécessaire, assume le gouvernement, pointant l'effondrement des récoltes causé par un puceron. Les protecteurs des abeilles contre l'agrochimie, le face-à-face est devenu un classique. «Entre apiculteurs et firmes phytosanitaires, les relations sont très tendues, les affaires se règlent devant la justice. Une rude bataille se livre également dans les médias, à coups de conférences de presse et de communiqués. Quand un camp dégage, la riposte se fait rare ment attendre», exposait, toujours dans le même article, la journaliste en 2007. Dans le rôle de l'arbitre, le gouvernement - ou Bruxelles - basculant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, au gré des enjeux économiques et environnementaux. Exemple en 2011 : «Pour les apiculteurs français, [ce lundi] restera comme un modèle de douche écossaise, écrit le 5 octobre Martine Valo. En début d'après-midi, le Conseil d'État a annulé l'autorisation de mise sur le marché de l'insecticide Cruiser 350 la jugeant illégale car elle n'avait été délivrée que pour l'année 2010.» Une bonne nouvelle pour les producteurs de miel, aussitôt balayée par le ministre de l'agriculture de l'époque, Bruno Le Maire, selon lequel, «en 2010, "le Cruiser 350 (...) réunissait l'ensemble des conditions d'évaluation" nécessaires à sa commercialisation. D'ailleurs, pour la campagne de 2011, cet insecticide a reçu un nouveau feu vert, de dix ans cette fois ». La dangerosité du Cruiser semble alors pourtant bien établie: «En France, plusieurs chambres d'agriculture ont déconseillé à leurs adhérents d'avoir recours à cet insecticide, relève Martine Valo. Ce neurotoxique est utilisé non pas en cas d'attaque de prédateurs, mais en traitement préventif, dès les semences. Du coup, il se diffuse dans toutes les parties de la plante au long de sa vie, y compris pendant la floraison. Il appartient aux néonicotinoïdes. "C'est toute cette famille qu'il faudrait attaquer, mais nous n'en avons pas les moyens", déplore Olivier Belval [président de l'Union nationale des apiculteurs français]. Après plusieurs avancées à l'échelle hexagonale, c'est finalement au niveau de l'Europe qu'arrive l'espoir, en 2013. «La Commission européenne a annoncé, lundi 29 avril, qu'elle devrait suspendre pour deux ans, à compter du 1er décembre, l'utilisation de trois insecticides sur quatre grandes cultures (maïs, colza, tournesol et coton). Une première mondiale», annonce Stéphane Foucart le 2 mai 2013, qui relativise quatre jours plus tard dans sa chronique : «Tardive et pusillanime, la décision de la Commission apparaît plutôt comme le symptôme d'une formidable faillite des systèmes d'évaluation des risques. Et, plus généralement, d'un grave défaut de vigilance des pouvoirs publics sur les questions de risques environnementaux (...). Les pesticides aujourd'hui sur la sellette auraient, à l'évidence, dû être retirés du marché voilà de nombreuses années.» En cause, dans la lenteur du processus, les tests réglementaires permettant la commercialisation des néonicotinoïdes, C'est ce qu'avait révélé en 2012 un avis de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), sur lequel le chroniqueur revient le 12 février 2018. «Le test [en plein champ] impose de placer une colonie devant une parcelle d'au plus 1 hectare, traitée avec l'insecticide. À grands traits, si rien de particulier n'est constaté sur la colonie, cela plaide en faveur de l'octroi d'une autorisation de mise sur le marché. Mais, si vous avez la plus petite once de savoir apicole, vous savez que ces hyménoptères butinent jusqu'à 5 km, voire plus, autour de leur ruche, couvrant ainsi une surface de quelque 80 km<sup>2</sup>. En plaçant la colonie devant un champ de 1 hectare, le test réglementaire n'expose donc les insectes qu'à un dix-millième environ de leur exposition potentielle en situation réelle, dans un environnement de grandes cultures. Bref, c'est un peu comme si on évaluait le risque tabagique en faisant fumer à des cobayes une cigarette par an. » Si Stéphane Foucart exhume cet avis en 2018, c'est parce qu'un rapport publié par Pesticide Action Network (PAN) et Générations futures vient de démontrer la mainmise des industriels sur ce type de tests: «Ce n'est pas très compliqué: ces protocoles ont été conçus par des groupes d'experts noyautés par l'industrie agrochimique. » Un conflit d'intérêts qui ne nuit pas aux seules abeilles. «Les oiseaux des campagnes françaises disparaissent à une vitesse vertigineuse. (...) En moyenne, leurs populations se sont réduites d'un tiers en quinze ans », ont alerté le Muséum national d'histoire naturelle et le CNRS dans un communiqué cité par Le Monde le 21 mars 2018. Et le journal d'égrainer les espèces concernées par cette «disparition massive », «proche de la catastrophe écologique » : alouette, pinson, tourterelle, merle, pigeon ramier sans oublier la perdrix «désormais virtuellement éteinte ». Parmi d'autres facteurs, on retrouve en bonne place les néonicotinoïdes «impliqués dans (...) la raréfaction des insectes en général ». À la question de savoir si cette chute est réversible, un chercheur répond: «Ce n'est pas un problème d'agriculteurs, mais de modèle agricole: si on veut enrayer le déclin de la biodiversité dans les campagnes, il faut en changer, avec les agriculteurs. » Le recul du gouvernement ne va pas dans ce sens.



(suite au n° suivant)

EFFET DE SERRE

CH 19 - CONFERENCE DE BALI (INDONESIE) COP 13 (suite)



28 avril 2008..... Cinq institutions financières publiques européennes, dont la caisse des dépôts et consignations françaises, constituent un fonds doté de 125 millions d'euros pour aider les investissements environnementaux dans l'Union européenne pour l'achat de crédits carbone. Ce fonds fera l'acquisition de flux de crédits carbone de l'après 2012 émanant de projets déjà approuvés, ou sur le point de l'être, au titre des mécanismes de développement propre (MDP) de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Il s'agit de sécuriser des projets permettant la réduction des émissions de CO2 au-delà de la période couverte par le protocole de Kyoto (2008 – 2012).

Mai 2008..... Greenpeace, dans son rapport "False Hope (faux espoirs)", prend position contre le stockage du CO2 : La CSC, capture et stockage du carbone, est discutée depuis la publication en 2005 d'un rapport du GIEC sur le sujet. Celui-ci fait hésiter les

associations écologistes dont certaines sont favorables et d'autres hésitantes. Greenpeace vient de se déterminer : sans rejeter le principe de l'enfouissement du CO2, l'association observe que son efficacité à terme n'est pas démontrée. Surtout, elle souligne que la CSC ne sera pas prête à grande échelle avant au moins deux décennies, alors que le problème du changement climatique est urgent. Pour Greenpeace, l'argent investi dans la CSC serait mieux utilisé dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

2 mai 2008..... L'Autriche s'éloigne à grands pas des objectifs de Kyoto. Durant la période 2008 – 2012, l'Autriche s'est engagée auprès de l'Union européenne à réduire de 13% ses émissions de CO2 par rapport aux niveaux de 1990. En 2006, elle a émis 30% de plus que ses objectifs. L'État autrichien accuse les Länder qui n'ont guère fait d'effort sur les économies d'énergie ou sur le trafic routier qui est en forte augmentation (+83% par rapport à 1990). Les transports par route pâtissent de la situation géographique du pays à cause du transit européen à travers les vallées alpines. Le ministre des transports souhaite relever des tarifs autoroutiers mais il exclut une augmentation des taxes sur l'essence. L'Autriche, qui serait classée avant-dernière des Quinze anciens membres de l'Union européenne quant à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de CO2, va devoir acheter par conséquent des certificats sur le marché carbone international (pour 2 milliards d'euros environ).

4 mai 2008..... Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État à l'écologie, annonce sur RTL que le gouvernement soumettra un rapport au Parlement, avant la fin 2008, sur les différentes options concernant la mise en place d'une taxe carbone. Elle distingue cette taxe carbone nationale de la taxe aux frontières de l'Europe. La première vise à taxer le carbone d'un côté et à rétrocéder d'autre part, pour ne pas nuire à la compétitivité et au pouvoir d'achat, sur les différentes charges des cotisations. La seconde est un outil de compensation, sur les produits et équipements qui viennent du pays de pays qui n'ont pas de politique de lutte contre le changement climatique.

7 mai 2008..... Pour la première fois depuis leur entrée en scène sur le marché du carbone, les projets relevant des "Mécanisme de développement propre (MDP)" imaginés dans le protocole de Kyoto, donnent des signes d'essoufflement. La Banque mondiale s'inquiète : "Au moment où la coopération internationale pour réduire le risque climatique n'a jamais été aussi intense, les bénéficiaires qui pourraient en attendre les pays en développement sont aujourd'hui remis en question". Si en 2007, les marchés de crédit CO2 ont globalement doublé de volume, les capitaux drainés vers les MDP ont comparativement stagné. Or les MDP sont le seul dispositif existant pour encourager les réductions de gaz à effet de serre dans les pays en développement qui ne sont soumis à aucun objectif de limitation. La Chine a, jusqu'à présent, raflé la grande majorité des projets (62% des parts de marché). Le sort, encore incertain, qui sera réservé aux MDP dans l'accord qui doit remplacer le protocole de Kyoto après 2012, explique une part de l'essoufflement. Mais la raison essentielle du problème se trouve dans un gigantesque embouteillage administratif. Des attentes de plusieurs années, des coûts très importants, explique que sur 3188 projets dans les tuyaux, plus des deux tiers sont en cours d'examen. La Banque mondiale demande plus de souplesse dans ses méthodologies complexes.

11 mai 2008..... Le Japon devrait annoncer en juin qu'il se fixe pour objectif de réduire d'ici à 2050 ses émissions de gaz à effet de serre de 60 à 80 % par rapport aux niveaux actuels pour 2050. Cet objectif, plus ambitieux que les 50 % proposés pour la planète, vise à renforcer la position du Japon, qui est le cinquième pays pollueur dans le monde, dans les négociations sur le climat tandis que Tokyo s'apprête à accueillir, en juillet, le sommet du G8.

13 mai 2008..... Plus de 2 milliards d'arbres ont été plantés dans le monde pour combattre le changement climatique, c'est ce qu'affirme le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Inspiré par la lauréate kényane du prix Nobel de la paix, Wangari Maathai, ce programme a été lancé en 2006 pour contrecarrer les effets de la pollution et de la détérioration de l'environnement. L'Éthiopie arrive en tête des pays bénéficiaires avec 700 millions d'arbres, devant la Turquie (400 millions), le Mexique (250 millions) et le Kenya (100 millions).

26 mai 2008..... A Kobé (Japon), les ministres de l'environnement des pays du G8 se mettent d'accord pour que les pays riches donnent l'exemple dans la lutte contre le réchauffement climatique avec un objectif de réduction d'au moins 50% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Pour eux, la conclusion d'un accord succédant au Protocole de Kyoto devrait se réaliser au plus tard en décembre 2009. (suite au n° suivant)



NICOLAS HULOT

CH9– Ministre de l'environnement (suite)

22 juin 2018..... Alors qu'Emmanuel Macron s'est engagé à bannir le glyphosate d'ici trois ans, les principaux acteurs concernés par ce plan de sortie (dont les syndicats agricoles, les industriels, les distributeurs, les coopératives, etc.) sont conviés aujourd'hui à une réunion au ministère de l'agriculture pour préparer cette échéance. Dès le mois de juillet, les ministres de l'Ecologie (Hulot) et de l'agriculture (Travert) souhaitent disposer de premiers engagements précis de réduction et de suppression des usages du glyphosate. «Nous allons missionner une task force pilotée par les deux ministères, avec l'appui de l'INRA (recherche agronomique), de l'ACTA (instituts techniques) et de l'APCA (chambres d'agriculture) avec un compte-rendu trimestriel » indique le ministère de l'agriculture, qui plaide pour l'accompagnement des acteurs du secteur. «On est passé par une véritable démarche de confiance, de volonté et de détermination partagée » ajoute Nicolas Hulot, plus favorable à un encadrement légal, et longtemps en conflit avec son collègue sur ce dossier. Hulot précise encore qu'une commission à l'Assemblée nationale va auditionner les différents acteurs pour voir, au fil de l'eau, si nous sommes en situation de tenir l'objectif. Les ministres précisent qu'ils attendent des acteurs l'identification des leviers du changement, filière par filière. Ils souhaitent disposer, d'ici trois semaines, de premiers engagements précis de réduction et de suppression des usages du glyphosate. Des efforts seront demandés aux entreprises de l'agro-alimentaire et de la grande distribution pour faire des produits sans glyphosate. L'interdiction du glyphosate dans la loi a été rejetée à l'Assemblée nationale, lors de l'examen de la loi Alimentation.



22 juin 2018..... Eolien en mer : feu vert pour les six parcs français. Les annonces, mercredi 20 juin, d'Emmanuel Macron ont soulagé la filière et les élus. C'est un « ouf ! » de soulagement un peu amer pour la filière éolienne. Après des mois d'incertitude et de négociations, Emmanuel Macron a finalement confirmé, le 20 juin, que les six projets de parcs d'éoliennes en mer au large des côtes françaises, lancés entre 2012 et 2014, seront bien réalisés. En déplacement près de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), où l'un des parcs doit être construit - 62 mâts de 216 mètres de haut à 16 kilomètres au large du cap Fréhel -, le président de la République a pris le micro devant des industriels et des élus locaux pour leur annoncer la bonne nouvelle. «On peut avancer, et même accélérer », leur a lancé M. Macron, affirmant que les opérateurs des parcs (EDF, Engie et l'espagnol Iberdrola) avaient accepté une diminution de «15 milliards d'euros» sur vingt ans du montant de leurs subventions publiques. Les professionnels de la filière se sont réjouis de cette annonce. «C'est une très bonne nouvelle pour les territoires qui accueilleront les parcs, qui ont investi en vue de ces activités et qui s'étaient fortement mobilisés. Grâce à cette décision, la France va pouvoir jouer son rôle dans la dynamique mondiale des énergies marines renouvelables », s'est félicité Jean-Louis Bal, le président du Syndicat des énergies renouvelables (SER), qui souligne les «efforts consentis» dans les négociations. Manière polie de noter que cette annonce couronne des discussions difficiles, et surtout des années d'échec pour la filière. Alors que l'Europe compte plus de 4000 éoliennes offshore en activité, la France n'en compte aucune. Les premiers appels d'offres ont pourtant été lancés en 2012, les seconds en 2014, mais ils ont souffert de nombreux recours et de lenteurs administratives. Alors que les derniers recours étaient en train d'être purgés, le gouvernement a décidé à l'hiver 2017 de remettre en cause les appels d'offres. La raison : le montant des subventions publiques, jugé trop élevé par l'exécutif. Ce dernier estimait que les tarifs d'achat de l'électricité négociés à l'époque, compris entre 180 et 230 euros par mégawattheure durant vingt ans, étaient devenus excessifs compte tenu de la baisse du coût de l'éolien en mer ces dernières années. «Les conditions économiques dans lesquelles ces appels d'offres avaient été faits faisaient que ces projets étaient excessivement coûteux pour l'Etat, a reconnu le ministre de la transition écologique, **Nicolas Hulot**, qui accompagnait le chef de l'Etat lors de ce déplacement. On avait un dilemme : soit les reporter et on perdait dix ans. (...) Soit on essayait avec les différents opérateurs de renégocier ». A plusieurs reprises, l'Etat a menacé d'annuler les résultats de ces appels d'offres si les opérateurs des parcs n'acceptaient pas de diminuer ces tarifs. Un amendement en ce sens est d'ailleurs toujours en discussion au Parlement. Ces incertitudes ont fait souffler un vent de panique sur la filière et les élus locaux de Bretagne, Normandie et Loire-Atlantique, les trois régions d'implantation des futures éoliennes. Les élus craignaient une remise en cause de plusieurs projets d'usine de fabrication d'éoliennes et leurs centaines d'emplois à la clé, par exemple à Cherbourg ou au Havre. Selon le SER, ces six parcs vont générer plus de 15000 emplois directs. Malgré cette annonce, le premier parc éolien français, celui de Saint-Nazaire, opéré par EDF, ne devrait pas voir le jour avant 2021, au mieux.

(suite au n° suivant)

**Rappel** : les bulletins DEV précédents sont consultables sur <https://voironnais.eelv.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin, il suffit de le demander par retour de mail

**L'EPR (European Pressurised Reactor)**

CH3 - EPR de Flamanville et EPR en Finlande (suite)



23 mai 2006..... L'enquête publique sur l'EPR de **Flamanville** démarrera le 15 juin. Le préfet de la Manche a annoncé le lancement de l'enquête publique concernant le projet de construction d'un réacteur nucléaire de type EPR à Flamanville (Manche). Elle se déroulera du 15 juin au 31 juillet. Le dossier sera accessible dans les mairies des 19 communes situées à moins de 10 kilomètres de la centrale. Les îles Anglo-Normandes seront également consultées. Le choix de ces dates suscite de nombreuses réactions négatives de la part des écologistes. Les Verts évoquent «un nouveau hold-up du débat démocratique » et soupçonnent une accélération de la procédure pour permettre un démarrage des travaux avant les rendez-vous électoraux du printemps 2007.

17 juin 2006..... Corinne Lepage, présidente de Cap21, affirme sa volonté de proposer une révolution douce à l'élection présidentielle de 2007. Elle s'exprime devant le Congrès de son mouvement et estime que Cap21 doit aller à cette élection. Elle

propose cette révolution douce qu'elle baptise la révolution des cinq R : Récupération du champ démocratique, Réformisme écologique, Réalisme politique, Reconstruction de la République et Réinvention du rêve européen. Mme Lepage critique les Verts sur la question de la décroissance (« Ils disent aux gens Vous n'avez rien, vous aurez encore moins ») et sur le nucléaire (« si le futur réacteur **EPR** est un choix débile, on ne peut admettre de sortir du nucléaire aujourd'hui »). Cependant, elle demande comme eux, l'instauration d'une sixième République avec un Parlement doté de tous les pouvoirs.

Début juillet 2006..... En matière de production énergétique, on observe que la France s'apprête à mettre en service plus de 10 000 MW de production électrique à combustible fossile d'ici à 2012, soit l'équivalent de près de 10 réacteurs nucléaires. EDF planifie ainsi la mise en service de 3100 MW, Poweo de 2800 MW, SNET de 2000 MW, GDF de 1430 MW, Suez de 840 MW. Aucun de ces opérateurs n'indique avoir calculé les émissions de CO2 produites par ces nouvelles capacités. Une raison en est qu'une partie – environ 2000 MW – correspond au remplacement de centrales polluantes à charbon par des centrales à gaz beaucoup plus propres. À ces capacités énergétiques, s'ajoutent de surcroît au moins un réacteur nucléaire **EPR** de 1600 MW et un parc éolien de 2000 MW. Si ces autres énergies n'émettent pas de gaz à effet de serre, elles ont cependant un net impact écologique en matière de déchets nucléaires, de destruction des paysages et de création de nouvelles lignes à haute tension. On commence à s'interroger sur la raison d'une telle frénésie en énergie électrique alors que l'économie ralentit, qu'il faudrait économiser l'énergie et avantager les seules énergies renouvelables.

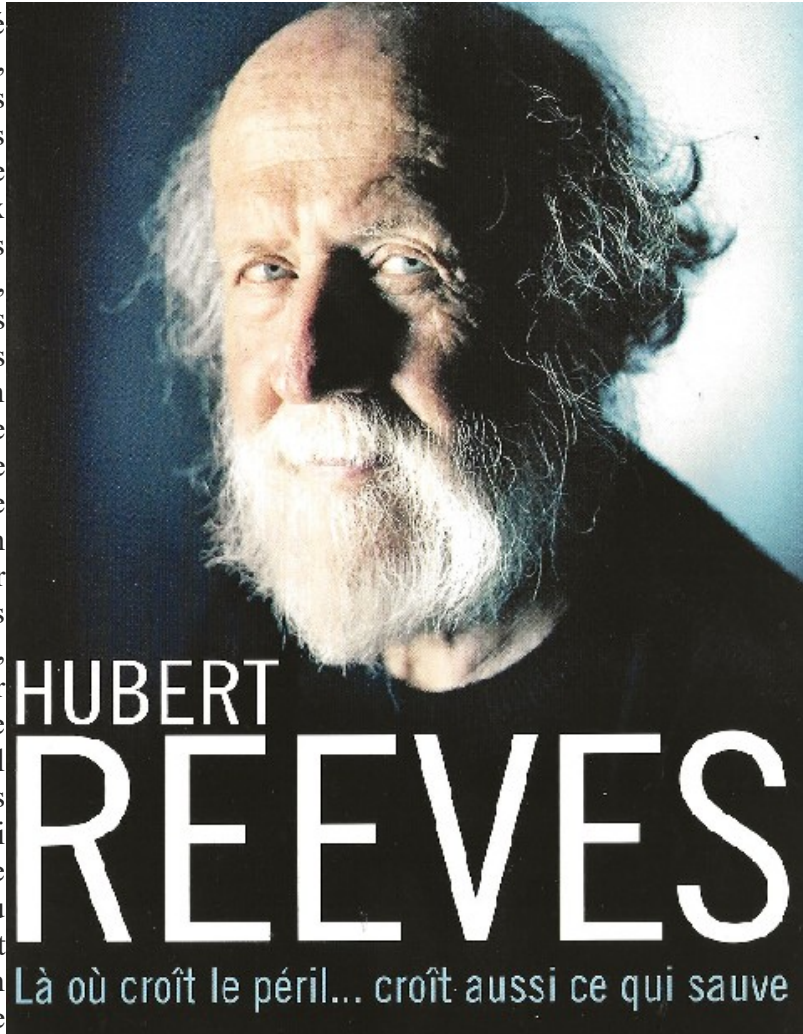
10 juillet 2006..... Malgré la libération en cours dans l'énergie, la loi prévoit une programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Les risques de tensions augmenteront dans les prochaines années et la PPI dans le secteur de la production d'électricité, présentée ce jour par le ministre délégué de l'industrie, précise les investissements nécessaires de 2005 à 2015 pour répondre à une demande qui devrait progresser de 1,7% par an jusqu'en 2010 et de 1,3% au-delà. Le ministre signe aussi l'arrêté de la PPI qui autorise l'État à lancer des appels d'offres pour la construction d'outils de production quand les entreprises (EDF, GDF Suez, Snet, Poweo...) refusent d'investir dans des secteurs où le retour sur investissement est insuffisant. C'est notamment le cas de l'éolien, où le gouvernement a dû lancer des appels à projets face aux réticences des grands acteurs. En dehors de l'hydroélectricité, la France part de très loin sur les énergies renouvelables. La PPI prévoit 17 000 mégawatts (dont 4000 en mer) installés dans l'éolien en 2015 (moins de 1000 actuellement), 2000 mégawatts supplémentaires dans l'hydraulique et autant dans la biomasse, 500 mégawatts dans le solaire photovoltaïque, 250 mégawatts dans le biogaz. Autant dire que l'essentiel de l'électricité proviendra encore d'énergies non renouvelables. Même dans un contexte de forte hausse des prix des hydrocarbures, les opérateurs ont déjà commencé à investir dans les centrales à gaz (3000 mégawatts d'ici à 2015) et au fioul (3 100 mégawatts), plus souples que le nucléaire pour gérer les périodes de pointe. Sans surprise, la PPI intègre le réacteur nucléaire **EPR** de troisième génération qu'EDF doit mettre en service à **Flamanville** (Manche) en 2012. Le document PPI ne dit rien sur le renouvellement du parc des 19 centrales nucléaires qui devrait commencer vers 2020. Par ailleurs, la programmation gouvernementale rappelle l'urgence de renforcer les capacités énergétiques en Corse et à la Réunion.

(suite au n° suivant )

## ◆ Le sage et vénérable conteur Hubert Reeves est décédé à 91 ans. ◆

L'astrophysicien franco-canadien qui fit ses études universitaires aux Etats-Unis en 1960, a enseigné ensuite au Canada, puis travaillé après à la NASA, avant de traverser l'Atlantique pour s'installer d'abord en Belgique, puis en France en 1965, pays qu'il ne quittera plus. Il mène alors une carrière d'astrophysicien au CNRS et conseille le CEA. Il se met alors à écrire de nombreux livres à succès en cherchant à vulgariser, scientifiquement pour tous, l'Univers où nous vivons. Bientôt, sa connaissance de l'espace et sa passion pour la nature le poussent à s'engager fortement pour la défense de la Terre et son environnement. Dans son livre «Là où croît le péril... croît aussi ce qui sauve» (Seuil, 2013) il raconte

son réveil vert : Visitant les ruines de Leptis Magna en Libye, je me suis attardé dans les couloirs du cirque romain, l'endroit où avant les jeux les bêtes féroces et les gladiateurs étaient confinés. Les guides nous affirmaient qu'en une journée de fête, plus de mille hommes ou animaux étaient sacrifiés à la liesse publique. Les sols étaient couverts de sang. Aujourd'hui, heureusement, ces spectacles inhumains n'existent plus. Ils sont devenus impensables. Je me suis plu à l'idée qu'on pouvait y voir un progrès dans le comportement des humains. L'abolition de l'esclavage, la suppression de la peine de mort dans de nombreux pays, la promotion du statut des femmes, me semblent aller dans le même bon sens. Pourtant, d'autres actes ignominieux, les génocides récents, la lapidation des femmes peuvent sembler remettre en cause la justesse de cette vision d'espoir en l'avenir de l'humanité. Il n'en reste pas moins que ces comportements sont aujourd'hui quasi universellement réprouvés. À l'époque de l'Empire romain, l'esclavage et les jeux du cirque étaient respectables. Ils faisaient partie de la vie sociale sans être remis en question. C'est là une différence importante qui permet, me semble-t-il, d'y



voir le signe d'une évolution positive. (...). Le Réveil Vert, les activités des associations de protection de la nature vont, bien sûr, dans le même sens. Il y a la prise de conscience de l'interdépendance de tous les êtres vivants. Cette volonté de les intégrer dans une notion élargie de l'humanisme peut, selon les mots du biologiste américain Aldo Leopold, être considérée comme le «signe d'une sorte d'instinct communautaire en gestation». Ce nouvel humanisme empreint d'empathie pour tous les vivants prend la forme d'une «éthique de la Terre» qui semble occuper une place de plus en plus importante dans notre culture occidentale pourtant si décriée sous ce rapport. Tous ces éléments font partie intégrante de la réconciliation de nos deux histoires. Ils appartiennent au domaine de «ce qui sauve».

Il n'est pas interdit de rapprocher ces réflexions de la criante et actuelle actualité...